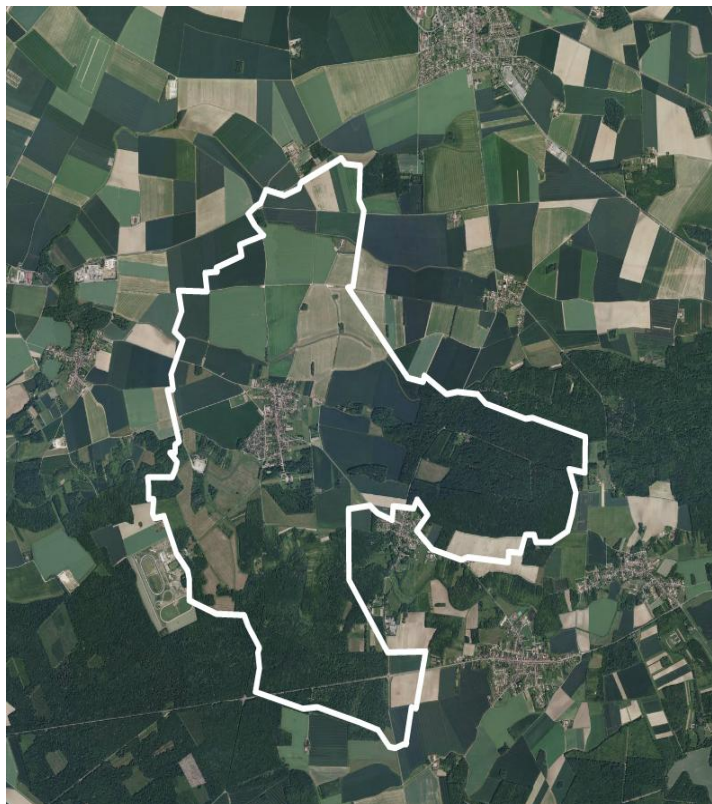


Plan Local d'Urbanisme

Département Seine et Marne
Commune de Bombon



Orientations d'Aménagement et de Programmation Pièce n°3

Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour, Le		
Le Maire, Pour copie conforme		
Le Maire		



Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme

11 rue Pargeas 10000 TROYES Tél : 03 25 73 39 10 Fax : 03 25 73 37 53
cdhu.10@wanadoo.fr

OAP de la zone 2AU



Limite de la zone



Secteur réservé au château d'eau



Secteur de type écoquartier qui sera réservé à la création de logements



Trame viaire qui sera sans impasse



Maintenir un poumon vert sur les lieux de l'ancienne décharge municipale



Prévoir une trame douce fonctionnelle raccordée à la trame bâtie existante.



Assurer une transition paysagère progressive et de qualité avec l'implantation de haies bocagères en fond de parcelle